

Projet éolien sur les communes de Voulmentin et Argentonnay **VOLKSWIND** Production d'électricité éolienne

Excellence environnementale & Energie locale



Edito

Développeurs en énergies renouvelables, passionnés d'environnement, nous imaginons un projet éolien sur les communes de Voulmentin et Argentonnay.

Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,1 GW en 2023 dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019 - 2023.

Plus spécifiquement en Nouvelle-Aquitaine, l'objectif est d'atteindre 4500 MW d'installations éoliennes terrestres d'ici 2030. Au 30 septembre 2021, seuls 1301 MW étaient installés.

C'est en 2020 que ce projet a été initié par notre société auprès des propriétaires et/ou exploitants de la zone, et des mairies.

La zone d'études présentée en page suivante, est située à cheval sur les communes de Voulmentin, Argentonnay et Saint-Maurice-Etusson.

Des études naturalistes, paysagères et acoustiques sont en cours, pour identifier en premier lieu les enjeux du site et ainsi proposer une implantation qui s'intègre de façon optimale au sein de la zone.

Début février, un mât de mesures a été installé au coeur de la zone afin d'étudier l'activité et le comportement des chauves-souris à hauteur d'éolienne.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé tout à long du développement de ce projet !



La société

Créée en 2001, la société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle emploie actuellement près de 80 personnes.



Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs le n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France.



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 vient renforcer les conditions de démantèlement et de recyclage des éoliennes en fin d'exploitation.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 60,8€/MWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales nucléaires EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,2% de la consommation électrique nationale en 2021. (source : RTE)

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
thomas.auzemery@volkswind.com

Nous collectons ces données afin de vous adresser par courriel des informations concernant nos projets. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci dessous :

Je refuse que la société VOLKSWIND me communique des informations par courrier postal ou courriel.



Présentation du projet

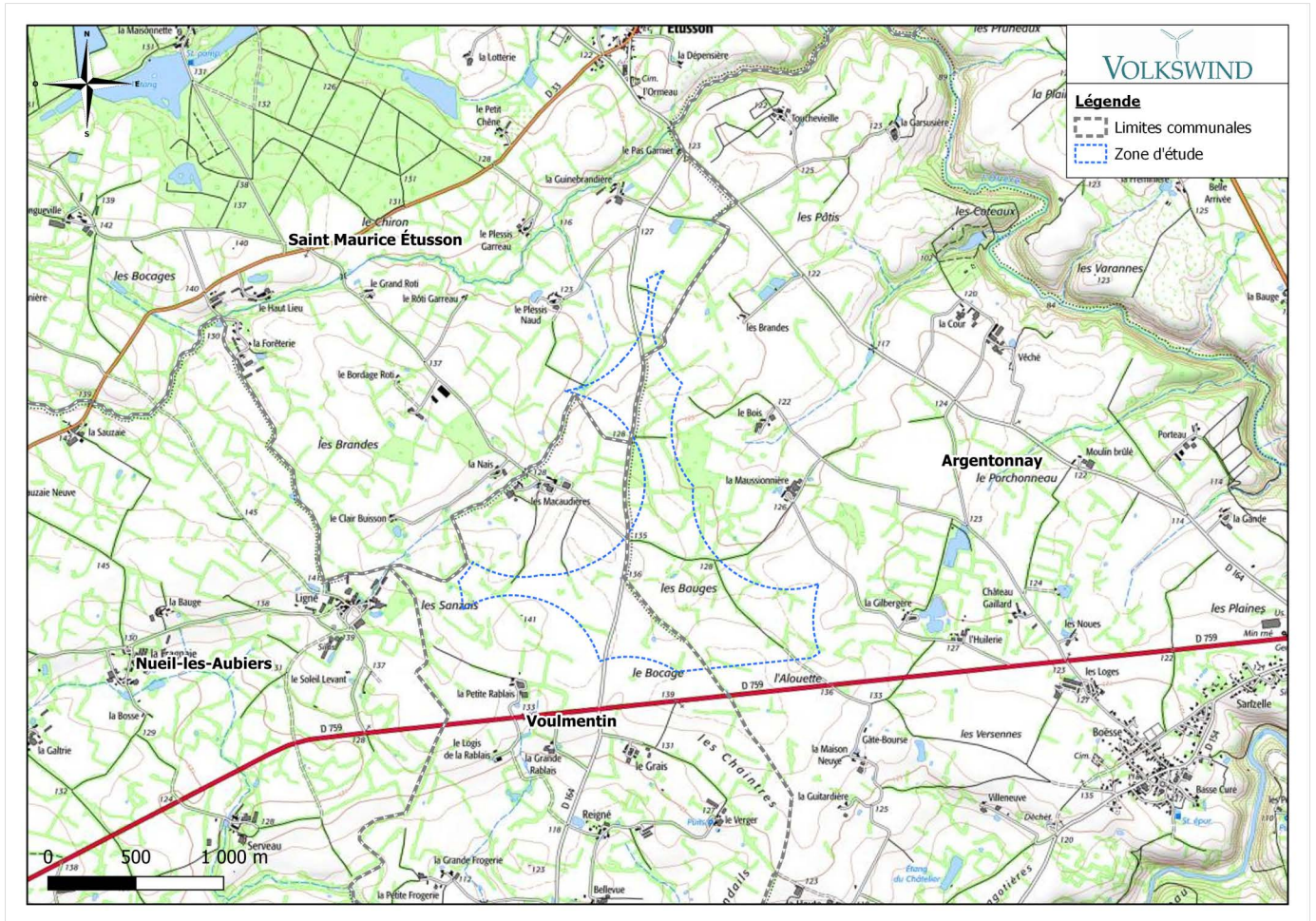


La zone d'études

La zone d'études se situe à cheval sur les communes de **Voulmentin, Argentonnay et Saint-Maurice-Etussion**.

Située sur un plateau venteux, elle possède un **bon gisement éolien** (vitesse de vent moyenne de 7m/s à 100m de hauteur).

Elle est **éloignée des zones de protection** environnementales ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et Natura 2000 (plus de 1,5km) et des monuments historiques (plus de 1,7km).



Les différentes études menées permettront de développer un parc éolien qui optimisera le potentiel de production d'électricité renouvelable de la zone, tout en respectant les enjeux du territoire.



Les étapes du projet

Pré faisabilité

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2019-2020

Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2023-2025

Construction

2026

Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2027-2047

Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020
- Remise en état du site

2048 ou +



2021-2022

- ### Conception du projet
- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
 - Compilation des résultats

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité



- Le bureau d'études Encis Environnement a été missionné en septembre 2021 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone du projet.
- Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la faune et la flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.
- Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.
- Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Installation d'un mat de mesures

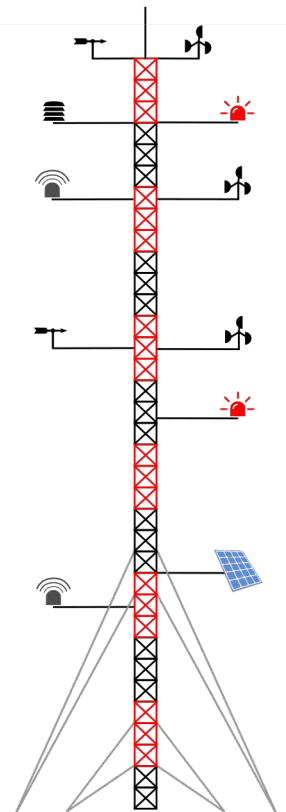
Dans le cadre de l'étude environnementale et afin de pouvoir étudier l'activité des chauves-souris (chiroptères) en altitude, un mât de mesure a été installé au coeur de la zone.

Mise en place début février 2022, ce mât de mesures de 80m est composé de différents appareils de mesures:

- Des anémomètres et des girouettes pour mesurer la vitesse et la direction du vent
- Des sondes de températures
- Des micro ultra-sons destinés à l'enregistrement de l'activité des chauves-souris
- Un balisage lumineux, obligatoire pour tous éléments de grande hauteur afin de respecter la réglementation aérienne
- Un panneau solaire pour rendre le mât autonome en énergie



Ces enregistrements dureront environ 1 an et couvriront les différents cycles biologiques des chiroptères. Cela permettra de déterminer les espèces présentes sur la zone, le nombre d'individu et les périodes d'activité. Une fois ces études terminées, des mesures pourront être mises en place pour éviter, réduire et compenser l'impact éventuel.



Acoustique



- Le cabinet EREA Ingénierie est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert va intervenir sur site pour réaliser des mesures du volume sonore ambiant existant.
- Une fois une implantation et un modèle d'éolienne retenus, il modélise la diffusion acoustique depuis chaque emplacement d'éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe : (+5 dB (décibel) le jour ; +3 dB la nuit).
- Après la construction d'éoliennes, un acousticien réalise de nouvelles mesures (avec et sans le fonctionnement des éoliennes), afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation. Auquel cas des mesures de bridages sont mises en place. Ce suivi doit être également transmis à l'inspecteur des installations classées pour contrôle.



Paysagère



- Le cabinet d'études Couasnon travaille depuis Septembre 2021 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :
 - Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.
 - S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.
 - Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet. Des mesures peuvent être préconisées dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.



Objectifs

En **France**, pour l'éolien terrestre, l'objectif est d'installer 24100 MW d'ici **2023**. Au 30 septembre 2021, seuls 18 487 MW ont été installés :

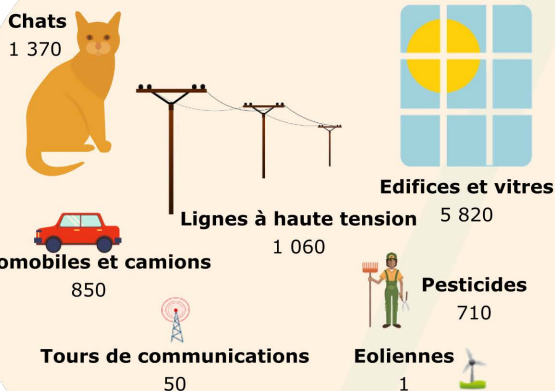


En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est d'atteindre 4 500 MW. Au 30 septembre 2021, seuls 1 301 MW ont été installés :



L'avifaune

Causes d'accidents mortels chez les oiseaux (pour 10 000 décès)



source : Renouvelable.be

D'après une étude nationale de la LPO, la mortalité due aux éoliennes se situe entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne/ an

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présence de services, terrains attractifs ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

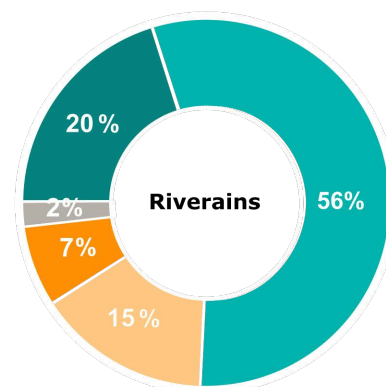
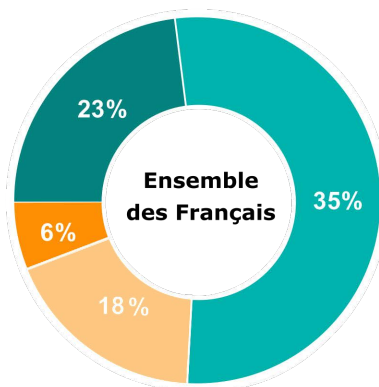
Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

Acceptabilité

Les $\frac{3}{4}$ des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en novembre 2020 sur le thème " **Quelle image avez-vous des éoliennes ?** ".



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas



Vos contacts privilégiés

Thomas AUZEMERY

Chargé de développement

thomas.auzemery@volkswind.com

Lucas CHARRON

Chargé d'études

lucas.charron@volkswind.com

Volkswind France

Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES

Téléphone : 05.55.48.38.97